

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Solubor® DF
UFI : D7Q5-U0DS-000Q-4U3T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex
Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44
Téléfax : -
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Prévention:

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P405

Garder sous clef.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : éléments-traces

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro	Classification	Concentration (% w/w)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

acide borique	d'enregistrement 11113-50-1 234-343-4 01-2119486683-25-XXXX	Repr. 1B; H360FD	<= 45
tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32-XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	<= 35
de decaboraté disodique décahydraté	12631-71-9 234-522-7	Repr. 2; H361d	<= 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas d'inhalation : Air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Secours médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser de grandes quantités d'eau .

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. |
| Mesures d'hygiène | : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | : Protéger de humidité de l'air. À protéger de l'eau. |
| Précautions pour le stockage en commun | : Non pertinent |
| Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) | : 6.1D, Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|--|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant. |
|--------------------------------|--|
-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide borique	11113-50-1	TWA	2,6 mg/m ³	DE TRGS 900
		STEL	5,2 mg/m ³	DE TRGS 900
			0,5 mg/m ³	
tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3		3 mg/m ³	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information supplémentaire	AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
		Valeurs limites d'exposition	0,5 mg/m ³ (Borate)	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(I)			
Information supplémentaire	AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
			1 mg/m ³	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles
		TWA	1 mg/m ³	GB EH40

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Solubor® DF	Travailleurs, Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, Effets chroniques	15,09 mg/m ³
	Travailleurs, Consommateurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	407,2 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, Effets chroniques	1,02 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	205,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Solubor® DF		
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Prendre des mesures de protection de la peau, telles que la protection préventive et le nettoyage doux, visant à éliminer la saleté et à regraisser la peau. Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

-
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce bien-est aérée.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
A titre provisoire, filtre : Filtre P2
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : granuleux
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : inodore
- pH : 7,4, Concentration: 10 g/l (23 °C)
- Point/intervalle de fusion : > 500 °C
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Ce produit n'est pas inflammable.
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : non inflammable
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: 600 - 650 kg/m ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: env. 60 g/l partiellement soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les agents réducteurs.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Eau
agent réducteur puissant
Métaux alcalins
hydroxydes des métaux alcalino-terreux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg
Remarques: d'information:
produits boratés similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Composants:

acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg
DL50 (Rat): 2.660 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

tétraborate de disodium pentahydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Solubor® DF



Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Aucune irritation, mais pendant plus longtemps, des effets mécaniques répétés ce peut devenir rouge et rouge facile.

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

tétraborate de disodium pentahydrate:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: irritation légère

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

tétraborate de disodium pentahydrate:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

Résultat: Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

acide borique:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

tétraborate de disodium pentahydrate:

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acide borique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère
Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

tétraborate de disodium pentahydrate:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Composants:

acide borique:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

tétraborate de disodium pentahydrate:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acide borique:

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: reproduction et le développement.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

tétraborate de disodium pentahydrate:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (limande): 74 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 88 mg/l Durée d'exposition: 24 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 54 mg/l Durée d'exposition: 32 h
	CL50 (poisson rouge): 65 mg/l Durée d'exposition: 7 h
	CL50 (poisson rouge): 71 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 242 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	: CE10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 24 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Composants:

tétraborate de disodium pentahydrate:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (limande): 74 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

aquatiques

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants:

acide borique:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

acide borique:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..
Remarques: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Le bore est un micro-élément essentiel pour la bonne pousse des plantes. Toutefois, en plus grandes quantités, il peut être nocif aux plantes sensibles au bore. Il est donc essentiel de minimiser la quantité des produits relâchés dans l'environnement, sauf si cela fait partie d'un programme équilibré d'apport aux plantes faisant suite de préférence à une analyse des sols ou des plantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.
Engrais
Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de matières : : (-)

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor® DF

Version: 2.8
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
27.03.2024

Remarques : Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : contient tétraborate de disodium pentahydrate

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Repr. : Toxicité pour la reproduction

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine;

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Solubor® DF



Version: 2.8

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

27.03.2024

IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR